

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 mai 2022

PRESENTS – LEMYRE Jean-Pierre – SOREL Xavier – HERVY Isabelle – LEFEVRE André
HACQUARD Paul – TOURNAILLE Marie-Thérèse – MORIN Claude – BRETAR Jean-Paul –
ENQUEBECQ Eric – DAUNE-BESNARD Danielle – UIJTTEWAAL Arnold – MARTEL Josiane –
LE PETIT Catherine – MICHEL Charles – LE ROY Emmanuelle – ARLAUD Aurore – CAEN Camille –
HARDY Eliane – PERNIN Patrick.

ABSENTS EXCUSES –

M. Albert JEANNE qui a donné pouvoir à M. Xavier SOREL
Mme Yolande LEBRET qui a donné pouvoir à Mme Camille CAEN
M. Christophe AMIARD qui a donné pouvoir à Charles MICHEL

ABSENTS –

M. Benjamin LUCHARD

Secrétaire de séance - Mme Camille CAEN

Le compte-rendu du 28 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

1° - EFFACEMENT DES RESEAUX – rue Alfred Mouchel et Chasse du Gros Chêne

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « rue Alfred Mouchel – Chasse du Gros Chêne ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 243 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de QUETTEHOU s'élève à environ 85 900 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE LA REALISATION DE L'EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE ALFRED MOUCHEL ET CHEMIN DU GROS CHENE »,**
- **DEMANDE AU SDEM QUE LES TRAVAUX SOIENT ACHEVES POUR LE : 2E SEMESTRE 2022,**
- **ACCEPTTE UNE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE 85 900 €,**
- **S'ENGAGE A PORTER LES SOMMES NECESSAIRES A L'ENSEMBLE DU PROJET AU BUDGET COMMUNAL,**
- **S'ENGAGE A REMBOURSER LES FRAIS ENGAGES PAR LE SDEM50 SI AUCUNE SUITE N'EST DONNEE AU PROJET,**
- **DONNE POUVOIR A LEUR MAIRE POUR SIGNER TOUTES LES PIECES RELATIVES AU REGLEMENT DES DEPENSES.**

Une discussion s'instaure sur les effacements de réseaux sur la commune historique de Morsalines.

Au niveau de Quettehou, 75 % des réseaux sont enterrés mais les travaux ont été effectués progressivement par tranche depuis plusieurs années. De plus, les travaux près du littoral sont plus compliqués à mettre en place bien que ce soit le souhait de conseillers en raison de cette partie touristique.

2° - JURES DES ASSISES

L'arrêté préfectoral du 12 avril 2022 portant répartition par canton et par commune du nombre de jurés d'assises de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2023 et précise que le tirage au sort des jurés sur la liste électorale générale de la commune doit être effectué avant le 15 juillet 2021.

La liste préparatoire doit comprendre un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté (soit 3 noms).
Doivent être exclus :

- Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit,
- Les électeurs qui n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département.

Les personnes tirées au sort par les élus, sont : Mme PINEL Yvette, Mme BLAIZOT/RIBET Pauline, et M. BOULMONT Jean-Jacques.

3° - CANTINE COMMUNALE – Changement de tarif

Mme HERVY informe que les tarifs de la cantine n'ont pas été revalorisés depuis septembre 2013. Les enfants bénéficient de repas préparés sur place avec des denrées issues de fournisseurs locaux. Cette année, avec l'augmentation du prix des denrées, il est proposé de réajuster le prix du repas en l'augmentant de 0,20 € à compter du 1er septembre 2022.

Catégorie		Septembre 2013	Septembre 2022
Enfants de Quettehou	1 ^{er} et 2 ^e enfant	3,40 €	3,60 €
	au 3 ^e enfant	2,90 €	3,10 €
Enfants d'autres communes	Tarif unique	4,30 €	4,50 €

Une discussion s'établit en ce qui concerne ce changement de tarif, notamment le peu d'augmentation en raison du déficit qui est seulement supporté par les habitants de Quettehou. En effet, le prix d'un repas s'élève à peu près à 10 € (alimentation, fonctionnement). La commune ne facture pas le prix du repas en fonction des revenus des parents. De plus, il faut gérer les impayés de cantine en appelant les parents à chaque période de vacances.

Mme Hervy tient à souligner que les repas sont établis en limitant au maximum le gâchis, (la commune a bénéficié d'une aide pour les équipements et le choix de denrées grâce à la loi Egalim). De plus, l'organisation de la prise de repas a été modifiée en créant 3 services depuis le 25 avril dernier. (25 enfants de maternelle pour 2 agents, 25 enfants pour 1 agent et 35 enfants pour 2 agents) pour limiter le bruit dans les réfectoires, et pour accueillir plus d'enfants. mais il y a un problème de discipline des élèves.

Mme Hervy explique que les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune sont prioritaires mais que le règlement de la cantine peut être modifié en fonction des demandes (parents qui travaillent ou sans emploi). Avec le logiciel cantine, les parents peuvent modifier l'inscription des jours de cantine et les absences, mais le 1^{er} jour est toujours compté. Plusieurs conseillers demandent une augmentation plus importante vu le déficit. M. le Maire répond que le tarif pourra être réévaluer en cours d'année.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 21 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, APPROUVE LES TARIFS DE LA CANTINE CI-DESSUS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2022.

4° - ELECTIONS LEGISLATIVES

M. le Maire informe que les prochaines élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022. Puis, il est procédé à l'organisation des permanences des élus pour tenir le bureau de vote.

5° - AFFAIRES DIVERSES

- DIA

- DIA reçue le 25 février 2022 transmise par Me Fabien Langlois, notaire à Valognes concernant la parcelle AE 244 d'une superficie de 1 103 m², propriété bâtie de MICHEL Charles et Béatrice ;

- DIA reçue le 06 mars 2022 transmise par Me Jean-Blaise LEFRANCOIS, notaire à Quettehou concernant la parcelle AE 473, d'une superficie de 413 m² et 1/10^e des AE 476, 481, 482 et 483, propriété bâtie LAMARRE Sandra ;
- DIA reçue le 25 mars 2022 transmise par Me Mélanie COMPERE, notaire à Saint Vaast la Hougue concernant les parcelles AB 148, 149, 451, 452, 453, 454 d'une superficie de 947 m², propriété bâtie de GODEFROY Bernard ;
- DIA reçue le 29 mars 2022 transmise par Me Jean-Blaise LEFRANCOIS, notaire à Quettehou concernant les parcelles AE 465 d'une superficie de 680 m², propriété bâtie de Consorts TYPHAIGNE ;
- DIA reçue le 1^{er} avril 2022 transmise par Me Mélanie COMPERE, notaire à Saint Vaast la Hougue concernant les parcelles AE 147 et 148 d'une superficie de 1 092 m², propriété bâtie de FLATTIER Monique ;
- DIA reçue les 08 avril 2022, transmises par Me Hyacinthe BRAMOULLE, notaire à Barfleur concernant les parcelles suivantes :
 - AC 390, propriété non bâtie, lotissement du Perron, d'une superficie de 408 m²
 - AC 396, propriété non bâtie, lotissement du Perron, d'une superficie de 317 m²
 - AC 417, propriété non bâtie, lotissement du Perron, d'une superficie de 489 m²
- DIA reçue le 08 avril 2022, transmises par Me Mélanie COMPERE, notaire à St Vaast la Hougue concernant les parcelles suivantes : (propriété PRESS'AY)
 - B 723, propriété non bâtie, d'une superficie de 300 m², et 1/26^e du B 747
 - B 744, propriété non bâtie, d'une superficie de 344 m², et 1/26^e du B 747
 - B 721, propriété non bâtie, d'une superficie de 300 m², et 1/26^e du B 747
- DIA reçue le 21 avril 2022, transmise par Me Mélanie COMPERE, notaire à St Vaast la Hougue, concernant les parcelles AB 555 et 556 d'une superficie de 408 m², propriété bâtie de CHAMOUX Myriam

Cérémonie de commémoration du 08 mai 1945 :

- QUETTEHOU : 9 h15 – cérémonie au Monument aux Morts, dépôts de gerbes et lecture de la lettre du secrétaire d'état aux Anciens Combattants (Mme Hervy signale qu'une enseignante de l'école viendra chanter avec 10 élèves de sa classe « la chanson des partisans »)
- ST VAAST LA HOUGUE : 10 h 15, cérémonie, puis messe

Prochaine réunion de conseil : lundi 20 juin 2022

6° - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme Hervy tient à signaler un problème de vol de tablettes et un iPad à l'école.

C'est grâce à une famille qui a rapporté une tablette, que le vol a été découvert : 7 ou 8 tablettes ASUS et un iPad.

D'un commun accord avec la directrice de l'école, un mot a été mis dans le cahier des enfants demandant aux parents de fouiller dans la chambre des enfants.

Depuis, l'iPad a été retrouvé.

L'iPad est un outils pédagogique que les élèves utilisent en autonomie, et rangent eux-mêmes après utilisation.

M. Bretar souhaite savoir où en est la sécurisation du bourg du village de Morsalines ?

L'étude des réseaux est en cours, et le revêtement ne sera pas fait que lorsque les EU et EP auront été remplacés.

Mme Morin indique qu'au village de Jonville, à Réville, des chicanes ont été installées.

M. le Maire répond que ce n'est pas une solution.

M. Lefèvre répond qu'il faut trouver un plan de recollement, pour le passage de la caméra avant de faire les travaux.

M. le Maire souligne que c'est une compétence de la Communauté d'Agglomération le Cotentin, et les travaux seront peut-être effectués dans 4 ou 5 ans.

Mme Morin remercie le service technique pour avoir boucher les trous sur la route du Valvacher.

Mme Hardy se fait le porte-parole d'une personne qui souhaite monter une trompe de théâtre amateurs.

M. Enquebecq suggère qu'elle se renseigne près du club de théâtre du Vast qui existe déjà, tout près de la commune.

Mme Martel aimerait savoir ce que va devenir l'ancienne mairie du village de Morsalines.

M. le Maire demande aux membres du conseil des idées, sachant qu'une réflexion est en cours.

M. Bretar et Mme Martel suggèrent l'installation de bancs, au chemin du littoral et au Buissonnet.

Mme Hervy précise que près du littoral au niveau de Quinéville, des bancs ont été installés avec des palettes de bois. C'est une idée.

M. Bretar communique aux élus la réunion prévue le mercredi 4 mai près du littoral pour les travaux de réfection de la digue au village de Morsalines avec l'association de sauvegarde du littoral et la DDTM.

M. Pernin a remarqué des chiffres orange dans le bourg.

M. Lefèvre lui répond que le Département établit la topographie du bourg.

Mme Martel signale que l'Eglise de Morsalines n'est jamais ouverte.

M. Enquebecq l'informe que l'Eglise est fermée en raison des vols, mais qu'il va apposer sur la grille une fiche avec son numéro de téléphone, pour permettre les visites à la demande.

Par ailleurs, M. le Maire annonce que les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise Notre Dame sont commencés, prochaine réunion de chantier : 03 mai 2022 à 10h.

M. Pernin demande où est le ralentisseur plateau de la rue du Château Cornet.

M. Lefèvre explique qu'il a été retiré à cause des nuisances sonores.

M. Enquebecq indique que la sortie du lotissement de la Baie est dangereuse.

M. Lefèvre, en est bien conscient mais les riverains de ce lotissement, et de la route de Baie doivent modérer leur vitesse, les 2 candélabres ont été changés dans ce lotissement.

Fin de la séance : 21 h 29

La Secrétaire,
Camille CAEN

Le Maire,
Jean-Pierre LEMYRE